FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

Edition du "RÉVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, rue Pauvrée, ROUBAIX et 2, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

Vendredi 6 Juillet 1923

LE NUMERO 15 CENTIMES

POLITIQUE DE GRIBOUILLE

A *nouveau, nous voici plongés* dans l'équivoque et voilà que se resaisissent les *politiciens de guerre. La simple intervention* de lord Curzon à la Chambre des communes rappelant le manque de respect des conditions de limitation des armements, arrêtées *dans la convention* de Washington, a suffi pour réveiller tous nos « Malborough » qui font retentir les airs de leurs clameurs guerrières *et ne parlent* de rien moins que de nouveaux conflits et même de nouvelles guerres.

Qu'a dit cependant M. Baldwin, à la *suite* de la proposition gouvernementale anglaise d'augmenter les forces aériennes ? Ceci :

« Conformément aux obligations que *nous* avons contractées, en vertu du pacte de la Société des Nations, le gouvernement britannique se ferait un plaisir de coopérer avec d'autres gouvernements à la limitation des armements aériens sur des bases analogues à celles *qui ont été adoptées* à Washington pour la limitation des armements navals.

Et il est inutile de dire que tous arrangements de cette espèce domineraient la politique d'expansion aérienne exposée dans la présente déclaration. »

Quelle est maintenant la raison déterminante du projet anglais ? l'insistance de la France à développer ses effectifs aériens et à menacer ainsi l'avenir de l'Angleterre.

Les velléités françaises d'accroître sa flotte de l'air *sont-elles justifiées* ? avons-nous rencontré chez nos alliés d'hier des sentiments d'hostilité ? *Bien au contraire.*

Lisons les journaux britanniques qui reflètent l'opinion du peuple — ou tout au moins du gouvernement.

Le « Morning Post » préconise une alliance franco-anglaise et déclare que c'est la seule politique sensée que puisse adopter *le gouvernement anglais.*

Le « Times » qualifie de démente la course aux armements aériens entre la France et l'Angleterre.

La « Westminster Gazette » ne cesse de recommander aux dirigeants de l'Angleterre de s'efforcer de régler au plus tôt le problème des réparations et d'assurer la sécurité de la France.

Sont-ce là des écrits belliqueux et menaçants pour nous ? Non.

Aussi notre ami Mistral a-t-il été chargé par le Parti socialiste d'intervenir et de réclamer des explications en sa qualité de membre de la Commission des Affaires étrangères.

Mistral — et c'est indispensable — tentera de barrer la route aux folies *guerrières qui se préparent.*

Il est temps pour la France de prouver quelle n'a point d'autre désir que de travailler à la paix du monde et, ce n'est *point en* attisant les haines internationales qu'elle obtiendra ce résultat.

Nous devons tenir compte des déclarations faites à la tribune parlementaire anglaise et de la volonté de nos alliés de coopérer à la limitation des armements. En agissant ainsi, nous dissiperons toute équivoque. Nul ne pourra prétendre que la France dirige contre l'Angleterre l'augmentation de ses forces aériennes. Et nous en aurons fini en même temps avec la stupide politique de Gribouille.

Charles SAINT-VENANT,
Député du Nord.

Les Voyages Populaires du « Réveil du Nord »

Rouen - Le Havre - Trouville

(Trois jours) - *Les 14, 15 et 16 Juillet*

La date approche. Hâtons-nous de nous décider.

Le soleil a pris son parti, lui, après avoir boudé longuement, il met enfin le nez à la fenêtre. Il est si vieux qu'on peut bien, après tout, lui pardonner un peu de mauvaise humeur. Mais puisqu'il fait preuve de bonne volonté, profitons en.

Pour couper court à toute équivoque, précisons : les inscriptions seront encore reçues jusqu'à 10 juillet, c'est-à-dire quatre jours avant la date du voyage, qui aura lieu, **quoi qu'il arrive,** à la date et dans les conditions indiquées.

Rappelons les prix de cette merveilleuse excursion.

Pour deux jours :	2e classe	3e classe
Lille.....	172 fr.	150 fr.
Douai.....	166 fr.	148 fr.
Arras.....	160 fr.	148 fr.
Valenciennes.	173 fr.	151 fr.

Pour trois jours :	2e classe	3e classe
Lille.....	216 fr.	194 fr.
Douai.....	210 fr.	192 fr.
Arras.....	204 fr.	190 fr.
Valenciennes.	217 fr.	195 fr.

De *Lille à Amiens*, 2e classe pour tous les voyageurs.

Le temps d'aujourd'hui

BEAU ET CHAUD

Vent variable, nul ou faible, vers est, beau, peu nuageux et chaud. Rosée.

LA VOIX DES CLOCHES...

Visite au Carillonneur ::: de Saint-Amand :::

Dans sa tour de granit, et devant son double clavier rudimentaire, M. René Lannoy fait vibrer tous les jours les 38 cloches de son remarquable et sublime instrument

(De notre envoyé spécial)

Il y a quelques semaines, lors de la réception, par la Municipalité amandinoise, de l'Association professionnelle, des Journalistes du Nord, il nous était donné d'entendre pour la première fois la voix tantôt tonnante, tantôt grêle et fluette, mais toujours pénétrante et harmonieuse du carillon de la vieille tour abbatiale, qui dresse depuis près de trois siècles, sa lourde masse à la fois esthétique et massive sur la Grand'Place de Saint-Amand.

Les trente-huit cloches qui le composent, d'un diamètre variant de 0m25 à 1m05 ont été fondues par Barbieux, de Tournai, en 1784-85, *dans le monastère* qui s'élevait au pied même de la tour.

Disposées sur cinq rangs superposés, elles forment trois gammes tempérées, et *en plus* de ces trois octaves donnent le sol et le sol dièse au quatrième. Le carillon *fonctionne* au moyen d'un double clavier relié par des fils de fer aux battants intérieurs des cloches et actionné par les mains et les pieds.

LA TOUR DE L'ABBAYE A SAINT-AMAND

LE CARILLONNEUR RENE LANNOY DEVANT SON CLAVIER

Qu'ils nous parurent enlevants ces airs *populaires du Nord, le P'tit Quinquin*, le Chœur des Girondins, les Biaux Infants de Saint-Amand, chantés par la grosse et puissante voix métallique des lourds bourdons mis en branle par les mains de l'artiste carillonneur.

Que de souvenirs n'évoquaient pas ces chants d'allégresse tombant du haut de l'antique tour patinée et noircie par la poussière des siècles ! Tous les jours depuis 1785, de 11 h. 30 à midi à toutes les fêtes religieuses et *profanes*, dans toutes les réjouissances publiques les joyeuses cloches ont vibré.

Dans quelques semaines encore, les 19 et 20 août *prochains actionnées* par les mains de 20 août prochains, actionnées par la main de *maître* de Jeff Denyn, le célèbre carillonneur malinois, elles chanteront de toute leur âme la gloire et la fierté de Saint-Amand ressuscité.

Passant hier par Saint-Amand, nous avons voulu connaître M. René Lannoy, l'humble et talentueux artiste, qui depuis plus de 40 ans continuant la tradition de famille, fait parler ses cloches, ses amies, et jette sur la ville leurs trilles, leurs arpèges, leurs cascades de perles, que souligne, deci-delà, la voix tonnante et grave des gros bourdons.

Une famille de carillonneurs

M. René Lannoy, que nous trouvons dans son appartement du rez-de-chaussée de la vieille tour, est une figure amandinoise bien connue. Agé de 52 ans, simple et modeste, il exerce son art depuis l'âge de onze ans. Le métier n'est pas très lucratif, mais la profession se transmet de père en fils, pourquoi ne la continuerait-il pas ?...

Pendant près d'un siècle, son père, J.-B. Lannoy (1843-1883), son oncle François (1831-1843) et son arrière grand-père maternel, J.-B. Joseph Gelatte firent vibrer les cloches au haut des vieux beffrois de la région.

J.-b. Gelatte, né à Valenciennes en 1756, carillonneur de l'église St-Nicolas et du beffroi de Valenciennes, de 1798 à 1800 était aveugle. Conduit à la porte de la tour, nous dit l'arrière petit-fils, il gravissait seul les trois cents marches qui le séparaient du carillon, et chose merveilleuse, ajustait sans *le secours d'une main étrangère* les fils de fer qui relient les battants des cloches aux claviers à pédales et à chevilles.

La tradition a force loi dans la famille. M. René Lannoy, le carillonneur actuel, a cinq fils, dont quatre s'initient à la difficile pratique de l'art immortel.

L'un d'eux, *Maurice*, âgé maintenant de 23 ans, est déjà passé maître dans l'art de faire parler les cloches. Elève de Jef Denyn, le maître carillonneur malinois, il continue l'œuvre de son père et progresse journellement.

N'est-ce pas lui qui sollicita de la municipalité l'achat d'un nouveau clavier établi sur le modèle-type du carillon de Malines ?

Grâce à lui et au concours apporté par le maire Couteaux, Saint-Amand, possède maintenant un carillon qui compte parmi les plus perfectionnés de France et de Belgique.

Après nous avoir parlé de sa famille, M. René Lannoy nous invite à aller visiter son carillon.

L'ascension sera dure... 300 marches à monter ! qu'à cela ne tienne, notre guide les gravit bien tous les jours !

En haut de la tour, au carillon

Le carillon de Saint-Amand ne date pas d'hier. Placé au sommet de la Tour de l'Abbaye, il domine toute la ville, et la plaine environnante, s'étendant à perte de vue, dans laquelle les sons des cloches vont mourir.

Onze heures et demie approchent. Le *carillonneur se prépare à jouer*... Il retire d'abord son veston, puis relève les manches de sa chemise.

Le travail est-il donc si pénible qu'il doive ainsi se dévêtir ?

Nous ne tarderons pas à nous en rendre compte. C'est aujourd'hui jour ordinaire. Il va jouer une scottisch. Assis devant son clavier rudimentaire aux touches formées par d'épaisses chevilles de bois, il est prêt quand sonne le coup de la demie. Le voilà qui attaque. Ses poings se lèvent, retombent simultanément, puis alternativement.... Les mains, les pieds sont en actions. L'homme avec une force et une agilité surprenantes, est transformé. Le maniement du clavier est *extrêmement pénible* et seul un coup de poing bien asséné, est capable d'ébranler les battants des gros bourdons. Après une demi-heure de cette gymnastique effrénée, le carillonneur, si rompu qu'il soit à son métier, est *haletant*, ereinté, ruisselant de sueur.

Comment peut-il s'entendre ? Près de lui les cloches font un tapage assourdissant. Il a l'oreille, cependant, et il nous assure qu'il entend parfaitement la moindre nuance ratée.

— Comment peut-il suivre sa partition ?

— C'est affaire d'habitude... qu'on lui donne un morceau à déchiffrer, il le jouera à vue sans la moindre hésitation.

Une évolution artistique a encourager

Il y a cinquante ans à peine nous dit M. Lannoy, un musicien belge écrivait : « Les carillons sont complètement en désuétude, ces instruments inférieurs à l'ancien clavecin, en ont tous les défauts.

Mauvais instruments, on peut les ranger, dans la catégorie des cornemuses, des musettes et autres instruments qui charment les campagnards du Nord. »

Combien son opinion serait changée, s'il *vivait encore aujourd'hui*. Grâce à l'impulsion donnée en Belgique par le maître incontesté Jef Denyn, et aux perfectionnements apportés par lui aux claviers, les carillonneurs peuvent donner des auditions artistiques goûtées des meilleurs musiciens.

Ici, à Saint-Amand, notre intention est de suivre *les Belges dans la voie dans laquelle* ils se sont engagés. Le carillon permet de donner les meilleures auditions, nous voulons arriver à donner des concerts artistiques, comme ceux qui attirent en Belgique des milliers d'amateurs.

Ce que M. Lannoy ne dit pas, c'est que son jeune fils, formé à l'école nouvelle, est déjà un artiste de talent. S'il persévère, Saint-Amand, pourra bientôt se montrer fière de posséder un des meilleurs carillons de France, et l'un des meilleurs carillonneurs les plus réputés.

La municipalité n'a jusqu'à présent jamais refusé son concours pour favoriser cette rénovation de l'art du carillon. On ne peut que l'en féliciter. La rénovation est en cours. Elle ne tardera pas à être complètement réalisée.

Marcel POLVENT.

Un geste sublime

UN ETRANGER A PROMIS UN DE SES YEUX A UN PEINTRE AVEUGLE

Brest, 4. — La « Dépêche de Brest » a relaté l'extraordinaire offrande d'un journaliste étranger qui, lors de la semaine touristique du Finistère, a solennellement promis au peintre veugle Lemordant un de ses yeux dès que la greffe en serait réalisable. Cet étranger désire garder l'anonymat.

Aimeriez-vous lire un roman policier vécu dans le Nord ?

OUI, VOUS SEREZ SATISFAIT DES

DIMANCHE PROCHAIN

CAR DANS SON NUMERO DE CE JOUR

LE RÉVEIL DU NORD

VA COMMENCER LA PUBLICATION DES

= MÉMOIRES = D'UN POLICIER

Et en rappelant les souvenirs de cet homme qui fut mêlé à toutes les affaires criminelles de ces vingt dernières années, nous exposerons ses méthodes de combat contre les trucs, ruses et procédés des aigrefins, filous, voleurs, cambrioleurs, assassins et bandits de tout acabit.

On a entendu les derniers témoins du procès Judet

Le Procureur a réclamé un verdict impitoyable

Paris, 4. — Au cours de cette 7e audience du procès Ernest Judet plusieurs témoins ont encore été entendus.

Ce fut d'abord M. Caudron, qui fut prisonnier en Suisse en 1918 et qui vint dire que M. Judet fut toujours très bon pour les internés ; qu'il les aida de son mieux ; qu'il s'intéressait à leur sort et s'occupa en *maintes circonstances, du rapatriement* de nos nationaux.

On parla de canon de 75 et d'une guerre, peut-être évitée grâce à Judet

M. Barielle, ingénieur, membre du Comité des Forges, vient ensuite à la barre ; puis le colonel Fisck qui parle sur le canon de 75.

En 1896, on nous signala que les Allemands *construisaient un nouveau canon*.

Il nous fallait un homme de confiance pour avertir le Ministre.

C'est alors que M. Judet s'offrit et c'est à ce moment là que des expériences d'artillerie se *produisirent au camp de Châlons*.

Les résultats en furent prodigieux.

L'attaché militaire allemand partit à minuit, sans prévenir personne, informer son gouvernement.

C'est à la suite de ce rapport, que l'empereur d'Allemagne, qui se montrait belliqueux, devint tout d'un coup pacifiste.

N'est-ce pas à Judet que l'on *doit par* son entêtement à imposer ces expériences, les changements de vues diplomatiques de Guillaume II ? et qui sait si ce n'est pas à lui encore que l'on doit d'avoir, à cette époque, évité la guerre ?

On a lu des déclarations favorables à l'inculpé

M. Debeau qui en 1919 fit le déménagement de *M. Judet déclare* : J'ai tout fouillé chez lui mais il n'y avait rien de compromettant.

Le Président *lit* une déclaration de M. Albert Thomas ; un témoignage de la comtesse Armand qui spécifie que Judet n'a pas remboursé l'argent de la villa ; une lettre encore de M. Méline qui approuve la ligne politique de l' « Eclair » ; une assertion de M. Krantz, ancien ministre, sur le patriotisme de Judet et une *lettre* pareille du *général* Malleterre.

LE RÉQUISITOIRE

Judet semblable à Bolo, Lenoir, Duval, etc.

Dans son réquisitoire, le procureur rappelle que M. Judet représentait le parti nationaliste et patriote de la France.

Par un cruel retour des choses, dit le procureur, le voici accusé *aujourd'hui du terrible* crime d'intelligences avec l'ennemi.

M. Judet voit peser sur lui ces mêmes inculpations que ces Bolo, Lenoir, Duval, etc. (mouvement).

Contre lui, Messieurs les Jurés, je demanderai votre justice tout entière et votre plus impitoyable verdict.

Vous savez que le crime pour lequel M. Judet comparaît devant vous n'entraîne plus la peine de mort, mais la déténtion perpétuelle.

C'est cette peine, que je vous demanderai.

Et puis, quand vous aurez jugé en votre âme et conscience, nous en aurons fini avec les pénibles histoires de crime et de trahison et nous pourrons nous consacrer entièrement, dans la paix, à la glorification de nos héros.

« Il fallait aux Allemands des complaisances chez nous »

M. Lescouvé entre ensuite dans le détail de l'accusation, fait l'historique de la guerre. Il fallait aux Allemands des complaisances chez nous. Le procureur rappelle le rôle de M. Joseph Caillaux. Il examine la vie de Judet, rappelle comment il fit la connaissance de Bossard et ses rapports avec l'ambassadeur d'Allemagne.

M. Lescouvé rappelle la *saisie en gare de* Pontarlier de documents suspects, journaux et brochures portés par Mme Hans Bossard. A cette époque, Judet s'entremit pour faire donner au commissaire spécial de Pontarlier des instructions pour que Mme Bossard ne fut pas inquiétée lors de son passage de Suisse en France. Il fit également redemander les documents saisis. En dépit de ses démarches, les papiers saisis ne furent pas rendus et on les a retrouvés, heureusement, dans les cartons de la Sûreté Générale, à Paris.

Comment expliquer cet affolement, cette précipitation désemparée de gens dont la conscience est tranquille, disent-ils, et qui s'affolent ainsi pour des documents sans valeur saisis par un commissaire de police ?

LA QUESTION DES RÉPARATIONS

PARIS & BRUXELLES SONT D'ACCORD

Leur unique point de vue sera-t-il adopté par le gouvernement britannique ?

Paris, 4. — Un correspondant parisien à Londres écrit que ce qu'il faut déduire des *démarches des ambassadeurs* de Belgique et de France auprès de lord Curzon, c'est le *fait que, à l'encontre de ce qui s'était passé* depuis la démission du premier cabinet Theunis, la France n'a pas été seule à exposer son point de vue sur un sujet auquel la Belgique est tout aussi intéressée qu'elle.

Ce correspondant souligne l'identité dans la substance, sinon dans la forme, des explications fournies par le baron Moncheur et le comte de Saint-Aulaire.

Ce qu'écrit la presse Anglaise

Londres, 4. — La « Westminster Gazette » écrit que l'Angleterre devrait assurer à la France qu'elle est disposée à considérer à nouveau la question de sécurité et que, quelle que soit la somme obtenue de l'Allemagne, le gouvernement britannique est prêt à céder la priorité à la France et à la Belgique.

Elle constate que l'entretien d'hier entre lord Curzon et M. de Saint-Aulaire a été des plus amicaux et espère que le dernier aura été convaincu que les bruits récents d'action séparée de l'Angleterre étaient dénués de tout fondement.

Le « Daily Chronicle » et « Le Times » enregistrent également avec satisfaction l'entretien d'hier et trouvent que la tâche du gouvernement britannique, relativement à la politique qu'il se propose de suivre, s'en trouvera facilitée.

Seul, le « Daily Express » remarque que les milieux britanniques n'envisagent pas comme encourageante la communication française d'hier.

Qui doit réparer : la France ou l'Allemagne

Paris, 4. — Dans un article publié par le « Matin », M. H. de Jouvenel écrit notamment :

La seule question qui se pose est de savoir qui réparera les dévastations, la France ou l'Allemagne ? Ce qu'a demandé M. Poincaré en janvier, à la Conférence de Paris, *quand il a fixé la dette de l'Allemagne* envers la France à une somme qui oscille entre 26 et 30 milliards de marks-or, pourvu qu'on renonçât aux dettes interalliées, c'est cela et rien autre chose.

Nous sommes entrés dans la Ruhr parce qu'on n'a pas répondu ; nous y resterons tant qu'on ne répondra pas.

L'Angleterre déclare que l'Allemagne n'est pas capable de tout payer.

Que l'Allemagne paie donc sa dette la plus urgente, celle qu'elle a contractée en envahissant la Belgique et en dévastant la France.

Et si elle est incapable de rembourser au dire de l'Angleterre et de l'Amérique, le prix des pensions françaises, britanniques et américaines, que l'Amérique et l'Angleterre renoncent à réclamer le prix de leurs pensions comme au mois de janvier, par la voix de M. Poincaré, y renonça en fait, la France

Et si l'Allemagne ne peut pas davantage, au dire de l'Angleterre et de l'Amérique, rembourser les avances, que l'Angleterre et l'Amérique renoncent à ce remboursement, comme y a renoncé depuis longtemps la France.

Mais tant que l'Angleterre et l'Amérique déclareront l'Allemagne hors d'état de supporter ce surcroit de charges et se déclareront elles-mêmes hors d'état d'y renoncer, c'est elles et non pas nous qui rendent insoluble le problème essentiel, celui qui se posera jusqu'à ce qu'on ait ravé du vocabulaire de la paix le nom de justice : Qui réparera *les régions dévastées* par l'Allemagne, la France ou l'Allemagne.

La situation est difficile

Londres, 4. — Il est inutile de déguiser le fait que la situation est difficile et que les conversations actuelles ont une portée décisive sur les relations anglo-françaises.

Aucune autre entrevue n'a été fixée entre lord Curzon et l'ambassadeur de France, *mais on ne doit pas en déduire que d'autres* réunions n'auront pas lieu.

En fait, il semble probable que Paris enverra des informations complémentaires sur certains points que lord Curzon n'estime pas suffisamment clairs.

Le secret est maintenu mais on sait que tout n'est pas réglé

D'autre part, on donne de source officieuse les renseignements suivants :

Le Conseil de Cabinet anglais a discuté ce matin les communications du baron Moncheur et du comte de Saint-Aulaire. Tout dis que le secret absolu est maintenu dans les milieux officiels, il y a des raisons de croire que ni les indications de l'ambassadeur de Belgique ni celles de l'ambassadeur de France ne montrent de modifications d'attitude dans le sens qui serait accueilli favorablement par le gouvernement britannique et les différences de vues qui existent depuis l'occupation de la Ruhr paraissent subsister.

Les ministres anglais auraient pris une très grave décision

Londres, 4. — Suivant la « Pall Mall Gazette », les ministres anglais réunis ce matin auraient pris des décisions d'un caractère de la plus grande importance (Fateful decision) et le Cabinet anglais se trouverait en face d'une situation qui causerait la plus grande inquiétude.

L'attentat de Duisbourg

Trois allemands ont été arrêtés

Duisbourg, 4. — Dans la nuit du 2 au 3 juillet, on a arrêté trois individus qui auraient pris part à l'attentat du pont de Hochfeld, près de Duisbourg, sur le train de permissionnaires belges.

Les locaux non habités doivent être réquisitionnés

UNE PROPOSITION DE LOI DU DÉPUTÉ LEVASSEUR

Paris, 4. — M. Arthur Levasseur, député socialiste de Paris, et plusieurs de ses collègues, considérant qu'il existe des locaux privés *inhabités et non offerts* normalement à la location pour des raisons de spéculation illicite, viennent de déposer, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi ayant pour objet :

1. L'obligation de déclarer les locaux inhabités et non offerts, normalement à la location sous peine de 10 à 25.000 francs d'amende;

2. D'autoriser les maires et, à Paris, le préfet de la Seine, à réquisitionner ces locaux pour les mettre en location à des prix normaux et en donnant un droit de priorité aux familles nombreuses.

Une Américaine cherche son collier de 700.000 francs

Paris, 4. — Cette nuit, dans un music-hall du faubourg Montmartre, une dame de nationalité américaine a constaté au cours de la représentation la disparition de son sac *à main qui contenait*, dit-elle, un collier de perles d'une valeur de 700.000 francs et des bijoux, bagues, broches, etc., dont le montant est d'après elle, d'égale valeur... Peu après, elle vit son sac entre les mains d'une spectatrice qu'elle interpella et qui lui répondit qu'elle venait de le trouver et qu'elle *allait le porter au commissaire*.

Dans le bureau du commissaire, le sac fut ouvert ; il contenait encore quelques bijoux mais le collier avait disparu. Ouverte enquête.

- CE PAUVRE CHÉRI -

MARCELLE ARTANNES REFUSA LE NOM ET LA FORTUNE QUE LUI OFFRAIT LE JEUNE MILLIARDAIRE

« CE PAUVRE CHERI », fantaisie en 5 parties, de Jean Kem et un film délicieusement campé, à la Française, et interprété par nos meilleurs artistes, en tête desquels il faut citer MM. Jacques De Feraudy, De Savoye, Paulet ; Mmes Grumbach, Dorys et Madys. C'est une production Pathé Consortium qui fait honneur à cette excellente firme. VOIR EN QUATRIEME PAGE NOTRE CHRONIQUE CINEMATOGRAPHIQUE.